

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 5 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 Juin 2019,

Présents : M. DEZIER – Mme GERMANEAU – M. MAGNANON – Mme BODINAUD – M. JUIN – Mme ANCELIN – M. GOMEZ – Mme LAVERGNE – M. AUTIN – M. BREJOU – Mme BRUNET – M. HOUSSEIN – M. SALESSE – Mme MORELET – M. PASCAL – Mme LAFFAS – M. DAVID – Mme MEYER – M. CHAILLOUX – Mme MARZAT – M. PIERRE – M. DELAGE.

Excusés : Mme LASSALLE – M. DEZERCE – Mme RIOU – Mme FEYFANT – Mme BLANQUART – M. MAITRE – Mme FICOT-PELCERF.

Pouvoirs : Mme LASSALLE à Mme GERMANEAU – M. DEZERCE à M. JUIN – Mme RIOU à Mme ANCELIN – Mme BLANQUART à M. DEZIER – Mme FICOT PELCERF à M. MAGNANON.

Monsieur Delage a été élu secrétaire.

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 12 juin 2019.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2019/7/1 : Vote des subventions 2019

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que les commissions vie associative et sportive du 19 Juin 2019 et Finances du 24 juin 2019 ont examiné les demandes de financement des associations pour 2019 (sportives et autres).

La commission des finances du 24 juin 2019 a donné un avis favorable aux propositions de la commission.

A la suite de ces commissions il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de subventions suivantes :

Nom de l'Association	Voté 2018	Versé 2018	Demandé Assoc°	Choix Comm
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Collège René Cassin / UNSS	165,00	165,00	200,00	165,00
Collège René Cassin / FOYER				
CAS du personnel	3 909,00	3 909,00	4 000,00	3 909,00
Animation des retraités	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Animation Club du 3ème âge	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
FNCR Section locale	386,00	386,00	386,00	386,00
TOE CARM VEUVES	335,00	335,00	350,00	335,00
ADAT	0,00	0,00	1 000,00	500,00
ASECUSEP	412,00	0,00	0,00	0,00
BA DEN YA TON	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Les Minis Pouces	115,00	115,00	120,00	115,00
Comité de jumelage BOTICAS	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
Commixtus	0,00	0,00	1 000,00	535,00
Amicale des 50 ans déjà	154,00	154,00	300,00	154,00
Papitou	0,00	0,00	500,00	0,00
Rbst CAS (repas)	525,00	525,00	505,00	505,00
AS Estrelas	0,00	0,00	2 500,00	700,00
Trad en 16	0,00	0,00	750,00	750,00
<i>Sous total Associations communales</i>	13 501,00	13 089,00	22 111,00	18 554,00
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE				
FCOL	484,00	484,00	484,00	484,00
Mouvement vie libre	122,00	122,00	150,00	122,00
Cté dptal prévention routière	327,00	327,00	0,00	327,00
Amicale des donneurs de sang	71,00	71,00	150,00	71,00
ADAPEI Charente	0,00	0,00	100,00	0,00
Cté Croix Rouge Angoulême	90,00	90,00	100,00	0,00
FNACA GP/Angoulême	155,00	155,00	160,00	155,00
Visiteur de malades dans hôpitaux	62,00	62,00	150,00	62,00
Défense droits du chat en liberté	541,00	541,00	600,00	600,00
Clowns stétoscopes	50,00	50,00	40,00	40,00
<i>Sous total Associations hors commune</i>	1 902,00	1 902,00	1 934,00	1 861,00
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				
Centre Médico scolaire Angoulême	300,00	300,00	300,00	300,00
Adhésion OMEGA	160,00	160,00	160,00	160,00
Virt except OMEGA	0,00	0,00	4 942,40	4 942,40
CAUE Charente	184,00	184,00	202,00	202,00
FCOL-Adhésion Lire et faire lire	150,00	0,00	0,00	0,00
<i>Sous total Associations Cont° Oblig</i>	794,00	644,00	5 604,40	5 604,40
TOTAL CNE ET HORS CNE	16 197,00	15 635,00	29 649,40	26 019,40
TOTAL CNE ET HORS CNE HORS OMEGA	16 197,00	15 635,00	24 707,00	21 077,00

SUBVENTION CSCS				
FOYER DES JEUNES / PROJET GLOBAL	18 300,00	18 300,00	18 650,00	18 650,00
Différentes activités	9 800,00	9 800,00	10 000,00	10 000,00
Espace public numériq/animateur	8 500,00	8 500,00	8 650,00	8 650,00
ACTION SOCIALE	209 640,00	209 640,00	213 850,00	213 850,00
Prestation animation globale	11 200,00	11 200,00	11 400,00	11 400,00
Poste de direction	57 240,00	57 240,00	58 380,00	58 380,00
Parentalité	5 100,00	5 100,00	5 200,00	5 200,00
Gondeline	18 100,00	18 100,00	18 500,00	18 500,00
ALSH 3/15	118 000,00	118 000,00	120 370,00	120 370,00
RYTHMES SCOLAIRES	63 700,00	63 700,00	65 000,00	65 000,00
Pause méridienne	22 800,00	22 800,00	23 250,00	23 250,00
Activités périscolaires soir (APS)	19 000,00	19 000,00	19 380,00	19 380,00
Transport du mercredi	3 900,00	3 900,00	3 980,00	3 980,00
Clas/bibliothèque	18 000,00	18 000,00	18 390,00	18 390,00
VIE ASSOCIATIVE	2 450,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00
Secteur pétanque	1 150,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00
Randonnées	700,00	700,00	700,00	700,00
Sports loisirs	600,00	600,00	600,00	600,00
TOTAL SUBV CSCS socle	294 090,00	294 090,00	299 950,00	299 950,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES CSCS	9 600,00	9 600,00	10 170,00	9 900,00
Section CANOE	5 500,00	5 500,00	5 500,00	5 400,00
Section TENNIS	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
Section CYCLISME	1 300,00	1 300,00	1 900,00	1 600,00
Section BADMINGTON	900,00	900,00	870,00	1 000,00
SUBV COMPLEMENTAIRES	2 800,00	2 403,64	3 130,00	3 100,00
CANOE/Formation	500,00	500,00	500,00	600,00
CANOE/Championnat de France				
CYCLISME/Course Nocturne	500,00	500,00	500,00	500,00
CYCLISME/Cyclo Cross	500,00	500,00	500,00	500,00
BADMINTON/Formation	750,00	353,64	745,00	615,00
BADMINTON/Achat de matériel	550,00	550,00	885,00	885,00
RANDONNEE/Formation				
TOTAL SUBV CSCS Vie Associative	12 400,00	12 003,64	13 300,00	13 000,00
TOTAL VERST CSCS	306 490,00	306 093,64	313 250,00	312 950,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ATHLETIC CLUB - Base	9 300,00	9 300,00	12 000,00	10 300,00
AC Convention objectif	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
AC Formation	870,00	870,00		
AC Montée équipe A				
AC Formation hors CAE				
S/TOTAL ATHLETIC CLUB	17 170,00	17 170,00	19 000,00	17 300,00
TENNIS DE TABLE Base	9 500,00	9 500,00	10 000,00	9 000,00
TT Convention objectif	13 000,00	13 000,00	18 000,00	13 000,00
TT Ecoles	1 980,00	1 980,00	3 200,00	1 800,00
TT féminines et jeunes	500,00	500,00	600,00	500,00
TT sport adapté	450,00	450,00	1 500,00	450,00
TT Montée en régionale			4 000,00	1 000,00
S/TOTAL TENNIS DE TABLE	25 430,00	25 430,00	37 300,00	25 750,00
GP HANDBALL Base	15 200,00	15 200,00	17 000,00	15 300,00
GPH Conv obj	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
GPH Ecoles	2 160,00	2 160,00	1 000,00	1 890,00
GPH Arbitrage	140,00	140,00	1 000,00	810,00
GPH Montée fille	1 500,00	1 500,00	3 000,00	
GPH Hand				
GPH Location de bus			0,00	1 000,00
S/TOTAL GP HANDBALL	32 000,00	32 000,00	35 000,00	32 000,00
ANC	1 375,00	1 375,00	990,00	990,00
G2A	1 650,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00
JSA			605,00	605,00
TOTAL ASSOCIATION SPORTIVES	77 625,00	77 625,00	94 545,00	78 295,00
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS	400 312,00	399 353,64	437 444,40	417 264,40
Hors virt except OMEGA			432 502,00	412 322,00

Mme Meyer souhaite des précisions quant au poste figurant dans la convention d'objectif de l'ACGP. **Monsieur Gomez** rappelle qu'il s'agit d'un emploi d'éducateur à destination de l'école de foot et de son développement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Meyer, M. Chailloux, Mme Marzat ; M. Pascal ne prend pas part au vote) :

- APPROUVE les propositions de subventions telles qu'énoncées par le rapporteur.

2019/7/2 : Renouvellement de la convention de financement entre la commune et le CSCS Amicale Laïque

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le CSCS Amicale laïque a transmis à la commune, le plan de financement de l'association pour l'année 2019 et les demandes ont été examinées lors des commissions vie associative et sportive du 19 Juin 2019 et finances du 24 juin 2019. Les montants votés au bénéfice du CSCS figurent dans une convention qu'il convient de renouveler entre le CSCS Amicale Laïque et la commune de Gond-Pontouvre.

En résumé, les montants attribués sont les suivants :

Montant total de la subvention allouée : 312 950 € qui se décomposent comme suit :

- Au titre de l'action sociale : 213 850 €
- Au titre de la modification des rythmes scolaires : 65 000 €
- Au titre du foyer des jeunes : 18 650 €
- Au titre de la vie associative : 2 450 €
- Au titres des associations sportives : 13 000 €

Pour mémoire, une avance de 153 046 € a été votée par délibération 2019/3/3 du 27 mars 2019 et a été versée à l'Amicale Laïque le 16 Avril 2019 (Bord 105 mandat 691). Il conviendra donc de verser le solde de la subvention 2019, à savoir 159 904 € (sous réserve de justificatifs à produire avant fin décembre 2019 pour certaines d'entre elles).

La commission des finances du 24 juin 2019 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la convention de financement entre la commune et le CSCS Amicale Laïque pour 2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention inhérente à cette subvention.

2019/7/3 : Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques : révision du forfait pour l'année scolaire 2018/2019

Monsieur Magnanon, rapporteur, rappelle que la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques est réévaluée chaque année, sur la base du taux moyen de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains (hors tabac).

Pour l'année scolaire 2018-2019, le forfait annuel serait porté à :

433,18 x 102,9 : 101,65= **438,51 €**

La commission des finances du 24 juin 2019 donne un avis favorable à la revalorisation du montant forfaitaire des charges de fonctionnement à 438,51 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la revalorisation du montant forfaitaire des charges de fonctionnement à 438,51 €.

2019/7/4 : Remboursement à la commune de Champniers des consommations d'électricité pour le compteur 15177858158071

Monsieur Juin, rapporteur, informe le conseil que la commune de Champniers nous adresse un relevé de factures d'électricité de 2011 à 2017 pour un compteur d'électricité (EDF) n° 15177858158071 de la commune dont les factures ont été envoyées et ont été payées par la commune de Champniers pour un montant total de 6 237,82 €. La commune de Champniers souhaite que la commune de Gond-Pontouvre lui rembourse les 6 237,82 € couvrant la période de facturation 2011-2017.

Conseil pris auprès de la trésorerie d'Angoulême, nous ne serions redevables, si le Conseil Municipal en décide ainsi, que des factures de 2015, 2016 et 2017 suivant la prescription quadriennale.

La commune serait redevable alors de :

2015 : 1 049,52 €

2016 : 1 138,09 €

2017 : 840,74 €

Soit un total de : **3 028,35 €**

La commission des finances du 24 juin 2019 donne un avis favorable au paiement de 3 028,35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le paiement de 3 028,35 € à la commune de Champniers pour le remboursement des consommations d'électricité pour le compteur 15177858158071 en prenant en compte l'application de la prescription quadriennale.

2019/7/5 : Tarif du folklore 2019

Madame Germaneau, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion du spectacle folklorique organisé le 06 Aout 2019, il y a lieu de fixer les tarifs d'entrée à ce spectacle qui aura lieu au Centre Communal.

Il est proposé de reconduire les tarifs de l'année dernière, à savoir :

- 7 € pour les adultes
- 3 € pour les mineurs de plus de 14 ans, pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux (AAH – RSA)
- gratuité pour les enfants de moins de 14 ans

La commission des finances du 24 juin 2019 donne un avis favorable à la reconduction des tarifs du folklore pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE pour le spectacle du Folklore du 6 août 2019, la reconduction des tarifs de 2018, soit 7 € pour les adultes, 3 € pour les mineurs de plus de 14 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux (AAH-RSA) et la gratuité pour les enfants de moins de 14 ans.*

2019/7/6 : Création d'un emploi temporaire

Madame Bodinaud, rapporteur, rappelle que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents au titre de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs. Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour venir en aide au responsable du service garage. Il est proposé de :

- créer un emploi temporaire à temps complet au grade d'adjoint technique pour une période de six mois à compter du 1^{er} août 2019,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE la création d'un emploi temporaire à temps complet au grade d'adjoint technique pour une période de six mois à compter du 1^{er} août 2019.*
- *INSCRIT les crédits correspondants au budget.*

2019/7/7 : Modification du tableau des effectifs

Madame Bodinaud, rapporteur, rappelle que dans le cadre de la réorganisation des services, l'organigramme prévoit le renforcement du service des Ressources Humaines par un(e) assistant(e).

Un profil de poste a donc été élaboré et un appel public à candidature a été publié. A l'issue de la procédure de recrutement, le jury a fait son choix sur une candidate titulaire d'un grade de la fonction publique territoriale, le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il convient désormais de créer ce poste au tableau des effectifs.

C'est pourquoi, il est proposé de :

- créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019,
- inscrire les crédits nécessaires au budget.

La commission des finances du 24 juin 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019.*
- *INSCRIT les crédits nécessaires au budget.*

2019/7/8 : Avenant à la convention d'objectifs Tennis de Table Gond-Pontouvre 1950 (TTGP 1950)

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 mai 2019, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2019 à 2021, la convention d'objectifs avec TENNIS DE TABLE GOND-PONTOUVRE 1950 (TTGP 1950).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant, pour l'année 2019, de fixer en faveur de l'association TTGP 1950, les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association et remis fin mai, dont le montant est de 9 000 €.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, d'un montant de 1 800 €.
- Une subvention spécifique de 450 € pour la mise en place d'actions en direction du sport adapté.
- Une subvention spécifique de 500 € pour la mise en place d'actions en direction des jeunes et des féminines.
- Une subvention spécifique de 750 € pour la montée d'une équipe régionale.
- Une subvention spécifique de 250 € pour la montée d'une équipe départementale.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 € (convention d'objectif).

La commission vie associative et sportive du 19 juin et finances du 24 juin 2019 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Autin ne participe pas au vote) :

- *APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs avec le Tennis de Table de Gond-Pontouvre 1950 (TTGP 1950).*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant ci-joint.*

2019/7/9 : Avenant à la convention d'objectifs Athlétique Club de Gond-Pontouvre (ACGP)

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 mai 2019, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2019 à 2021, la convention d'objectifs avec l'ACGP (Football).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant, pour l'année 2019, de fixer en faveur de l'association ACGP (Football), les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association remis fin mai, dont le montant est de 10 300 €.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 7 000 €.

La commission vie associative et sportive du 19 juin et finances du 24 juin 2019 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Monsieur le Maire indique qu'il estime nécessaire de subordonner le versement des subventions ainsi rapportées à la production par le club d'un projet associatif qui tienne la route et permette de lever les doutes sur le fonctionnement assez cahoteux du club ces derniers mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Athlétique Club de Gond-Pontouvre (ACGP).*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant ci-joint.*

2019/7/10 : Avenant à la convention d'objectifs Gond-Pontouvre Handball (GPHB)

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 mai 2019, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2019 à 2021, la convention d'objectifs avec GPHB (Handball).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant, pour l'année 2019, de fixer en faveur de l'association GPHB (Handball), les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association remis fin mai, dont le montant est de 15 300 €.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, dont le montant est de 1 890 €.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction de l'école d'arbitrage, dont le montant est de 810 €.
- Une subvention spécifique destinée à la location d'un bus pour transporter une équipe de jeunes suite à un accident de la circulation, dont le montant est de 1 000 €.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 €

La commission vie associative et sportive du 19 juin et finances du 24 juin 2019 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs avec le Gond-Pontouvre Handball (GPHB).*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant ci-joint.*

2019/7/11 : Délégations

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que le Maire doit de rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation votée par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mars 2014, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T.

LETTRES DE COMMANDE 2019					
Pour toute commande supérieure à 300 €					
Période du 2 Mai au 19 Juin 2019					
58	02/05/19	GEOMETRE EXPERT	Limite parcelles cadastrales B4426 4429	6226/020/11	468,59
59	03/05/19	FABREGUE DUO	Fournitures accueil	6236/020/11	803,70
60	06/05/19	FDGDON16	Piegeage	615231/822/21	1 350,00
61	06/05/19	PROLIANS CACC	Serrure coulissante	60632/251/411	459,10
62	07/05/2019	CHEVALERIAS	Fils débroussailleuse	60632/823/27	626,88
63	07/05/2019	SONO MAX	Lampe inside stylet - Roffit	61558/213/52	836,77
64	10/05/2019	TEREVA	Mélangeur et déboucheur / office Roffit	60632/020/11	470,84
65	15/05/202019	BOULESTIER .TP	LOCATION GOUDRONNEUSE/REGIE	6135/822/21	3 919,00
66	15/05/2019	REXEL	REMPLE DES BAES GYMND/REGIE	60632/411/621	1 655,17
67	16/05/2019	SIGNAUX GIROD	Pose de 4 coussins berlinois Rte fours à Chauv	6042	1 800,00
68	17/05/2019	EIFFAGE	Pb chauffage La Capucine	61558/020/11	1 958,40
69	17/05/2019	DAMIENS	Verre couleur deco	60633/823/27	2 969,00
70	17/05/2019	DAMIENS	Galets stock	60633/822/21	1 800,00
71	17/05/2019	PARTEDIS	Fournitures stade/gymnase du Gond	60632/020/23	382,85
72	17/05/2019	UNIKALO	Club house stade Jean-Jaures	60632/412/611	323,58
73	22/05/2019	TEREVA	Fournitures stade Jean-Jaures	60632/412/611	436,96
74	22/05/2019	ETS CENTRE P L	Réparation véhicule 7635SC16	61551/020/25	534,55
75	22/05/2019	UGAP	Cafetières pour C Centrale et offices	60632/251	377,16
76	22/05/2019	GRASSIN	Commande peinture routière	60633/822/21	1 021,02
77	24/05/2019	BUT	Tel s/fil office Roffit - Treuil	6068/251/	69,98
78	24/05/2019	TEREVA	Rech btles gaz batiment + garage	60621/020/	386,93
79	27/05/2019	C&S PUBLICITE	TEE SHIRT BOTICAS	6232/024/121	924,84
80	28/05/2019	EUROLOC	Loc mini pelle remorque assur transfert	6135/822/21	1 313,04
81	28/05/2019	CHAR INF DIFFU	Cartouches pour traceur	60632/020/11	312,00
82	28/05/2019	REXEL	TRI7 164240 LED	60632	373,07
83	05/06/2019	UNA CHAR VIEN	Conv partenariat centre de santé	6042/020/11	3 600,00
84	05/06/2019	HYDRO FABRIC	Detergent salle de sport	60631/411/62	990,72
85	05/06/2019	GREEN LOC	Loc dents decompacteur reengazon stades	6135/412/61	652,54
86	05/06/2019	GRASSIN	Peint et fourni std j-jaures club house couloir	60632/412/611	487,99
87	05/06/2019	CHARENTE AUTO	Intervention sur kangoo 7677VA16	61551/020/25	1 236,84
88	05/06/2019	HYDRO FABRIC	Intervention sur autolaveuse Nelson Pailloux	61558/411/623	1 144,67
89	07/06/2019	CACC	panneau tole pr fabric gabions rue Jean Jaures	60632/822/21	820,04
90	07/06/2019	SAINT GOBAIN	vitrage stade du gallia	60632/412/611	1 028,50
91	14/06/2019	SMPC	Decap sablg radiateurs stade du gallia	61558/412/611	1 260,00
92	14/06/2019	PROLIANS CACC	Antipanique croos bar gymnase du gond	60632/411/621	384,00
93	14/06/2019	VERRESpace	Remplmt de casses ecole du pontouvre	61558/213/51	1 637,29
94	19/06/2019	LA POSTE	MISE A JOUR DU FICHER ELECTORAL	6042/020/11	1 285,20
95	19/06/2019	OPTIMA TECH NET	Nettoy reseaux d'extraction des cuisines	61558/020/11	2 424,00

II. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVITES DU 13 JUIN

Madame Germaneau rend compte des travaux de la commission qui a d'abord finalisé le programme estival 2019 (13 juillet – folklore – soirée du 14 août).

Il restera à finaliser la journée du patrimoine du 22 septembre prochain. Le conseil des sages travaille dessus (en particulier Mme Canit) avec un projet de randonnée commentée de Roffit au Gond, des celtes à aujourd'hui.

La commission s'est ensuite penchée sur les festivités de fin d'année (repas des aînés du 8 décembre, spectacle de Noël...).

Afin de réfléchir à la répartition des décorations de Noël, un groupe de travail composé de plusieurs élus et des services techniques a été constitué.

Enfin, un retour a été fait sur le déplacement à Boticas d'une délégation de Gond Pontouvre (municipalité, ACGP et comité de jumelage) lors du dernier weekend de la Pentecôte, à l'occasion des 10 ans du jumelage. Une délégation de Boticas devrait se rendre à Gond Pontouvre courant novembre.

III. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET JEUNESSE DU 19 JUIN

Monsieur Gomez rend compte des travaux de la commission, principalement consacrée à l'étude des subventions aux associations sportives. Il a été rappelé les règles de calculs des subventions comprenant une proposition de base théorique (calcul en fonction des km parcourus, des frais réels et obligatoires, ...) à laquelle sont ajoutées des subventions exceptionnelles versées sur justificatifs (formations, interventions durant le temps périscolaire pour 30 € la séance, ...) et des participations au titre des conventions d'objectifs (pour les emplois aidés).

Au total, 91 295 € sont attribués au titre des associations sportives, contre 90 025 € l'an passé, soit une évolution contenue à 1,41 %.

La commission a été informée que les clubs de football de Soyaux et de l'ACFC demandent à louer les installations du stade municipal de la rue Jean Jaurès compte tenu de travaux dans les installations des deux clubs. Un chiffrage est en cours pour estimer les coûts annuels d'entretien qui détermineront le montant du loyer qui leur sera proposé par convention.

IV. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE ET RESTAURATION DU 21 JUIN

Madame Ancelin et **Monsieur Magnanon** retracent les travaux de cette commission qui a d'abord fait un état des lieux des prévisions d'effectif pour la rentrée scolaire 2019/2020 avant de reprendre les comptes rendus des conseils d'école du dernier trimestre de l'année scolaire 2018/2019.

Il est noté une demande déjà effectuée de tablettes tactiles à la maternelle la Capucine. La commission a déjà eu l'occasion de manifester son scepticisme sur cette demande et ne souhaite pas faire évoluer cette position.

S'agissant de l'école du Treuil, un groupe de travail doit bientôt travailler sur l'aménagement de la cour. Le renouvellement du parc informatique est demandé mais la commission souhaite se prononcer après une évaluation du matériel en place. Une demande d'harmonisation des horaires en élémentaire et maternelle a été formulée en conseil d'école, où il est fait état du décalage de sortie entre les maternelles et les élémentaires et du besoin de disposer d'un temps en commun entre les enseignants des écoles (ils disposent déjà d'1h30) ainsi que d'un souci de responsabilité s'agissant du temps de direction non couvert de 13h30 à 13h45. La commission n'estime pas que les arguments avancés soient de nature à justifier un changement des horaires qui avaient été établis, à l'époque, en concertation avec les enseignants dans l'unique intérêt du bon équilibre de la journée de l'enfant.

L'école Pierre et Marie Curie voit le retour de M. Dupeyrat à la direction.

La commission a ensuite fait état des travaux à venir dans les écoles. Outre divers travaux de peinture, de sol ou des changements de vitrage, le gros chantier sera la réfection de la toiture de l'école Pierre et Marie Curie.

La commission a ensuite abordé les difficultés sensibles rencontrées depuis quelques temps sur les temps de garderie et d'interclasse. Entre l'attitude quelque peu difficile d'un certain nombre d'enfants et les exigences parfois décalées de parents, le personnel de ces services se retrouve sous tensions avec l'apparition de conflits, conflits avec des enfants voir avec des parents. Il s'avère nécessaire de réfléchir à donner des éléments à ces personnels afin de les aider à gérer ces conflits, voir à faire en sorte de les éviter. Contact a ainsi été pris avec Oméga pour réfléchir à des modalités d'action par la voie de la formation pour mettre en place des dispositifs de médiation et de gestion des conflits. Les modalités de cette intervention sont en cours d'élaboration.

Monsieur Pascal indique, qu'en sa qualité de président d'Omega, il constate que les difficultés évoquées se retrouvent dans d'autres communes et que si sa structure travaille bien sur cette problématique il convient de se positionner rapidement car les besoins pourraient excéder les moyens d'actions d'Omega.

Enfin, la commission a conclu avec la restauration scolaire. Pour rappel, les repas scolaires, ce sont 79 983 repas qui seront confectionnés, pour un coût denrées de 1,783 €. Le « Bio » de plus en plus présent avec 20,08 % de Bio en 2018. La commission émet un avis favorable à la démarche de labellisation « Territoire Bio Engagé » considérant que la condition essentielle est aujourd'hui remplie. Des efforts sont aussi faits sur les circuits courts toujours avec 35% de produits locaux en 2018.

La loi EGALIM entre en application avec un certain nombre de dispositions dont, à partir de novembre 2019, l'obligation de prévoir un repas végétarien par semaine. Le CNFPT organise pour la rentrée, des formations sur la valorisation des protéines végétales et sur les recettes alternatives. Autre nouveauté, à partir de janvier 2020, il ne sera plus possible d'utiliser des contenants en plastique ce qui de fait empêche l'utilisation de bouteilles d'eau pour les piqueniques. En substitution la commission propose l'acquisition de gourdes.

V. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 24 JUIN

Monsieur le Maire indique que la commission des finances du 24 juin dernier a évoqué les points ayant fait l'objet d'une délibération sur ce conseil.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Madame Meyer souhaiterait savoir comment on pourrait rappeler à certains administrés leurs obligations d'entretenir leurs trottoirs. **Monsieur le Maire** répond que c'est une question intéressante mais délicate. Il constate que bien souvent les riverains ignorent leurs responsabilités en la matière, d'autant que jusqu'à il y a quelques années, l'utilisation de produits phytosanitaires très efficaces, mais hélas fort polluants, réglait le problème des herbes folles sur les trottoirs. Or, avec l'interdiction du phyto pour les services municipaux, la situation a changé. Il va falloir très certainement informer et si ce n'est pas suffisant, verbaliser. Or pour ce faire, le maire doit prendre un arrêté prescrivant l'entretien, arrêté pris au titre des pouvoirs de police du maire. Il y a une réflexion à avoir sur ce point.

Monsieur David souhaiterait savoir à quel moment le chemin de Chaumontet fermera. **Monsieur le Maire** répond que ça ne saurait tarder, sous réserve de réception des bornes et panneaux matérialisant cette fermeture.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

GOND-PONTOUVRE le 18 juillet 2019,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Dezier', written over a horizontal line.

G.DEZIER